

sonnes, mais en quantité suffisante pour détruire les miasmes malsains.

Procédé pour polir l'argenterie. — Brûlez des écailles d'huîtres, recueillez les cendres et frottez avec celles-ci la surface des objets en argent : ils obtiendront un éclat splendide.

LA QUALITE DU FROMAGE CANADIEN

Nous avons eu le plaisir, dans le courant de la semaine, de rencontrer M. A. W. Grant, de la rue Foundling, une autorité dans le commerce d'exportation du fromage et qui a bien voulu nous communiquer ses impressions d'un récent voyage d'affaires en Angleterre, pour le bénéfice de ceux de nos lecteurs engagés dans l'industrie fromagère.

« Avec un peu de bonne volonté, quelques précautions et beaucoup de soin, nous dit M. Grant, notre exportation de fromage en Angleterre augmenterait incontestablement d'au moins 25 pour cent. Il semblerait que nous ayions atteint un point dans la fabrication du fromage où l'offre excède presque la demande, si l'on considère la qualité et le prix, *mais*—et ce mot est des plus significatifs—*mais* si la qualité de notre fromage était ce qu'elle devrait être, bien supérieure à ce qu'elle a été, la consommation de notre fromage augmenterait à bref délai de 25 pour cent et cela aurait pour signification des prix beaucoup plus élevés.

Il y a eu plus de plaintes en Angleterre pendant la dernière saison au sujet de la qualité du fromage qu'il ne s'en était produit depuis plusieurs années—et, malheureusement, ces plaintes étaient fondées, un grand nombre de manufactures exportent du soi-disant fromage presque à l'état de lait caillé—qui n'est pas propre à la consommation et qui n'est réellement pas vendable. Une grande quantité de ce « *fromage vert* » est placée ici et ailleurs dans des glaciers d'où il sort en miettes, sec et dur—il ne se fait jamais.

Le fromage des Etats-Unis s'améliore à tel point qu'un grand nombre d'acheteurs anglais le préfèrent pour ses qualités au fromage canadien. En dehors du défaut d'être trop *vert*, dans un grand nombre de circonstances, le fromage n'a pas bon goût, et cela est dû à ce que l'on laisse les vaches boire et manger ce qu'elles veulent ; que la traite n'est pas faite proprement et que le lait n'est pas aéré comme il devait l'être.

C'est un fait bien connu qu'il s'expédie fréquemment, des manufactures, du fromage fabriqué depuis trois ou six jours seulement. Si notre dessein était de ruiner cette industrie, nous ne saurions mieux nous y prendre ni aller plus vite en besogne qu'en pratiquant de semblables méthodes.

« Bien que je ne sois pas grand partisan de l'ingérence du gouvernement dans l'industrie privée, je considère qu'un acte du Parlement Canadien défendant l'expédition par les manufactures de fromage qui aurait, disons, moins de dix jours d'âge au minimum, serait le seul moyen de sauvegarder ces intérêts, et tout fabricant de fromage, tout fermier, tout exportateur bien pensant accueillerait cette loi avec faveur.

« Il faut que le Canada veille sur ses lauriers. Les bas prix qui dominent aujourd'hui peuvent être attribués à la qualité inférieure du fromage et s'il ne se produit pas un changement radical, il nous faudra non seulement accepter des prix très bas et non rémunérateurs, mais le fromage des autres pays supplantera le nôtre sur les marchés anglais.

« Le fromage anglais Cheddar de choix se vendait en gros à un prix équivalant de 15 à 16c par livre, il était rare et en demande, alors que notre meilleur fromage canadien était laissé de côté à 8 et 9c la livre, en Angleterre, le mois dernier. Ces faits ont leur éloquence propre. »

Nos fabricants feront bien de méditer les conseils d'un expert comme M. A. W. Grant pour qui l'industrie fromagère Canadienne n'a pas de secrets, qui connaît à fond les marchés de l'étranger et dont les observations marquées au coin de l'expérience pratique la plus indiscutable, méritent d'attirer et de retenir l'attention de tous les fromagers Canadiens-français.

Le poids légal d'un sac de pommes de terre a été ramené à 80 lbs au lieu de 90 lbs.

Cette mesure fera plaisir aux cultivateurs qui vendent des patates sur notre marché et qui étaient sous le coup de poursuites en vendant des sacs qui ne contenaient pas le poids de 90 lbs. En effet, le sac communément en usage est celui qui sert à la meunerie pour les farines et il est reconnu qu'il ne peut contenir 90 lbs de pommes de terre. On revient au bon sens.

LA BANQUE DU PEUPLE

Il est beaucoup question de la Banque du Peuple, en ce moment, à propos d'une vente de créances s'élevant à \$264,166 adjudgées à un comptable-collecteur pour une somme de \$4,700.

Les explications données par le caissier sont encore incomplètes ; même complétées, nous sommes presque certains qu'elles ne donneront nullement satisfaction aux créanciers de la banque.

Nous ne voulons en aucune façon rendre le caissier actuel responsable de la direction des affaires de la liquidation. S'il a personnellement des propositions ou des suggestions à présenter, il a également à subir la volonté des directeurs.

Or, ces directeurs sont précisément ceux de la banque, et leur influence persistera tant que dureront les travaux de liquidation.

Nous en avons pour preuve la situation au 30 avril dernier, d'après l'état fourni au gouvernement et publié dans la *Gazette du Canada* :

Voici quelle serait la situation d'après les directeurs de la Banque :

PASSIF	
Billets en circulation	\$ 19,033
Dépôts du public	1,799,038
Du aux banques Canadiennes	96
Du aux banques anglaises	1,571
Autres dettes	5,251
Total du passif	1,828,799
ACTIF	
Espèces	\$ 6
Billets du gouvernement fédéral	127
Dépôt en garantie de la circulation	23,225
Billets et chèques d'autres banques	657
Dépôts à demande dans d'autres banques	84,269
Balances dues par banques étrangères	316
Prêts courants	221,067
Créances en souffrance	1,036,956
Immobilisations	59,088
Hypothèques	79,055
Edifices de la banque	311,851
Autres créances	116,199
Total de l'actif	2,329,159

Le passif n'est malheureusement que trop réel. Il ne comprend pas, évidemment, les \$1,200,000 du capital-actions, dont les actionnaires doivent faire leur deuil absolu.

Quant à l'actif, nous nous demandons ce qu'il vaut à part une somme de \$108,840 immédiatement réalisable.

Les *prêts courants* ont peut-être une valeur réelle ; quant aux *créances en souffrance* cotées \$1,036,956, si elles valent autant que les \$264,166 vendus pour \$4,700, il y a peu de fonds à en tirer. Il nous semble qu'elles auraient dû être évaluées depuis longtemps et ne figurer à l'actif que pour leur valeur marchande aussi exacte que possible.

Nous pouvons faire la même observation pour les items *Immobilisations* (\$730,988), *Edifice de la Banque*